

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

17 novembre 2022

---

VISANT À ABOLIR LA CORRIDA : UN PETIT PAS POUR L'ANIMAL, UN GRAND PAS  
POUR L'HUMANITÉ - (N° 329)

Commission	
Gouvernement	

**RETIRÉ AVANT DISCUSSION****AMENDEMENT**

N ° 34

présenté par  
Mme Ménard

-----

**TITRE**

Au titre, substituer aux mots :

« pas pour l'humanité »,

les mots :

« pour la morale ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

On croyait les débats sur la morale dans l'art définitivement tranchés depuis le milieu du XIX<sup>ème</sup> et l'avènement de "l'Art pour l'Art" sous la plume de Théophile Gauthier et de Baudelaire. Voilà que de nouveaux censeurs, plus bourgeois encore, viennent nous expliquer que "si l'art n'a pas à être moral, il ne peut reposer sur un acte immoral réprouvé par la loi". 1. l'acte de la corrida n'est justement pas réprouvé par la loi ; 2. l'art qui n'a pas à être moral est donc moral. CQFD.

À Cabrel on pourrait opposer Bizet dans Carmen : la corrida "C'est la fête du courage, c'est la fête des gens de coeur".